

## « Évaluation interdisciplinaire des politiques publiques » :

### Appel à projets général 2025 du LIEPP

*(date limite de candidature : 9 juin 2025)*

Le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques ([LIEPP](#)) lance un appel à projets général, visant à renforcer les activités de ses axes de recherche. Cet appel à projet s'inscrit dans la dynamique de partenariat du LIEPP avec Université Paris Cité (UPCité).

Le LIEPP est une plateforme de recherche de Sciences Po financée dans le cadre du programme « Investissements d'avenir » de l'Agence Nationale de la Recherche. Créé en 2011, ce laboratoire se redéploie depuis 2020 en partenariat avec Université Paris Cité. Son objet est de développer l'évaluation des politiques publiques par une approche scientifique interdisciplinaire.

Le LIEPP défend une conception large de l'évaluation des politiques publiques, non limitée à l'étude d'impact mais intégrant l'étude de la conception, de la mise en œuvre et de la réception des politiques, ainsi que leur mise en perspective comparative (comparaison internationale, étude du coût d'opportunité d'une politique par rapport aux alternatives...).

Le LIEPP promeut une approche de recherche évaluative innovante, confrontant méthodes quantitatives, qualitatives et comparatives, et combinant un haut niveau d'exigence scientifique avec le souci de diffusion et de traduction des résultats de la recherche auprès des acteurs publics et de la société civile. Ses activités sont organisées en six grands axes de recherche : discriminations et politiques catégorielles, politiques socio-fiscales, politiques éducatives, évaluation de la démocratie, politiques environnementales, politiques de santé.

### Objet de l'appel à projet

Cet appel à projets (AAP) vise à renforcer les activités des six axes de recherche thématiques du LIEPP. Chaque axe est rapidement présenté ci-dessous en précisant, le cas échéant, ses thématiques de recherche prioritaires dans le cadre de cet appel. Au-delà de ces thématiques prioritaires, tous projets relevant des thématiques générales des axes seront considérés. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter les responsables de chaque axe de recherche (indiqués sur la page de chaque axe sur le site du LIEPP, cf liens ci-dessous).

L'axe **Discriminations et politiques catégorielles** développe des recherches portant sur la mesure et sur l'expérience des discriminations, ainsi que sur les politiques (anti)discriminatoires. Dans le cadre de cet appel à projets, l'axe encourage des propositions centrées sur trois grandes catégories : les femmes, les personnes en situation de handicap et les minorités ethno-raciales. Il souhaite promouvoir la recherche interdisciplinaire au sein des sciences sociales et soutenir notamment des projets ayant une dimension ou une approche psychologique de l'évaluation des politiques, et/ou une dimension ou une approche juridique.

L'axe **Évaluation de la démocratie** se propose de fournir une évaluation interdisciplinaire, comparative et novatrice, du caractère démocratique du processus de production des politiques publiques. Ses travaux s'organisent autour de deux thématiques. La première, centrée sur les institutions démocratiques et leur fonctionnement vise à évaluer l'impact de réformes institutionnelles mais aussi du développement d'outils démocratiques pouvant modifier le rapport des citoyens aux institutions en général. La seconde se concentre sur la place des citoyens dans l'élaboration des politiques publiques.

L'axe **Politiques socio-fiscales** cherche à évaluer les politiques socio-fiscales non seulement par rapport aux objectifs qui leur ont été assignés, mais aussi par rapport à leurs effets plus globaux en termes de transformation du système d'emploi et de protection sociale. Pour la période à venir, outre les questions des dépenses fiscales et la redistribution, l'axe entend investir trois directions : l'interaction entre politiques sociales et politiques environnementales / politiques liées aux risques climatiques ; politiques liées à la pauvreté ; protection sociale et emploi.

L'axe **Politiques éducatives** s'intéresse aux mécanismes de formation et de reproduction des inégalités de résultats scolaires, ainsi qu'à l'efficacité des politiques et des dispositifs d'action publique visant à réduire ces inégalités. Il favorise les recherches interdisciplinaires en croisant des méthodes quantitatives, expérimentales et qualitatives. Pour la période à venir, les thèmes prioritaires concernent les élèves à besoins éducatifs particuliers, les élèves issu.e.s de l'immigration, les réformes curriculaires, ainsi que la mobilisation des données administratives, tout en accueillant d'autres sujets pertinents.

L'axe **Politiques environnementales** vise à évaluer les politiques relevant de la protection de l'environnement (climat, transition ou planification écologique, etc.). Il se centre sur les processus de formulation et de mise en œuvre des politiques et dispositifs d'action publique, et en particulier le rôle de la production de données, d'expertise et de savoirs, la multiplication des organisations, et les effets (performance environnementale, inégalités ...). Pour la période à venir, les thèmes prioritaires sont : le pilotage des transitions écologiques et des trajectoires de décarbonation, les risques éco-sociaux, la mesure du réchauffement urbain et les politiques afférentes.

L'axe **Politiques de santé** explore différents aspects de la mise en œuvre des politiques de santé. Les travaux de recherches menés dans cet axe portent sur la coordination dans la mise en œuvre des politiques de santé avec une attention particulière portée sur les thèmes des stratégies de prévention et de santé publique, des politiques en matière de vieillissement et de handicap, ainsi que sur les effets de l'introduction de l'intelligence artificielle et de la technologie numérique dans le domaine des politiques de santé.

Quels que soient les axes concernés, les projets pourront porter sur des politiques menées à tous niveaux de gouvernement, de l'échelle supranationale à l'échelle municipale en passant par les politiques nationales (quels que soient les pays concernés), et mises en œuvre par des acteurs aussi bien publics que privés (associations, entreprises). Le LIEPP a vocation à étudier en priorité les politiques publiques contemporaines. Les approches comparatives, ainsi que les travaux portant sur d'autres cas nationaux que la France, sont les bienvenus.

Prenant acte de la diffusion variable de la référence à la notion "d'évaluation des politiques publiques" selon les disciplines, l'appel à projet est ouvert à toutes les démarches scientifiques, y compris les plus innovantes, à partir du moment où elles s'avèrent utiles à la compréhension du fonctionnement et des effets des politiques publiques étudiées, que les chercheur.e.s concerné.e.s s'identifient ou non actuellement à la notion "d'évaluation des politiques publiques". Le LIEPP propose [sur son site une série de ressources](#) pour se familiariser avec les cadres d'analyse en évaluation.

Les contributions doivent être **interdisciplinaires**, l'appel étant ouvert de façon large à toutes les disciplines permettant d'alimenter la réflexion sur l'action publique (*data science*, design, droit, économie, géographie, histoire, psychologie, santé publique, sciences de l'éducation, sciences de gestion, sciences environnementales, sciences du vivant, science politique, sociologie,...). Toute approche innovante et créative sera la bienvenue, notamment celles qui s'appuient sur la science participative. A cet effet, l'identification de partenaires du projet parmi les acteurs publics ou associatifs et la description de leurs modalités prévues d'implication seront valorisées.

Deux types de projets peuvent être soumis : **projets de recherche et revues systématiques de littératures interdisciplinaires** (cf précisions ci-dessous).

### **Portage des projets**

Chaque projet est porté par un.e ou deux chercheur.e.s, dont un.e au moins doit être **un.e chercheur.e titulaire ayant pour affiliation principale un laboratoire de Sciences Po ou de Université Paris Cité**. Un.e même chercheur.e ne peut être (co-)porteur.e de plus d'un projet.

Les personnes ayant déjà obtenu un financement dans le cadre d'un précédent appel à projets du LIEPP sont autorisées à candidater en tant que porteur.e.s dans le cadre de cet AAP, mais doivent le faire à partir d'un nouveau projet, proposant un nouveau protocole de recherche : cet appel ne peut être utilisé pour obtenir des « rallonges » de financement pour un même projet déjà financé par le LIEPP. La réponse à l'AAP autour d'un nouveau projet devra, le cas échéant, intégrer un calendrier précisant les modalités de bouclage du projet précédent. A qualité égale, priorité sera donnée aux nouvelles équipes.

Le LIEPP est particulièrement ouvert aux chercheur.e.s qui n'ont pas encore participé à ses activités; il n'est pas nécessaire d'avoir de collaboration préalable avec le LIEPP ou avec Sciences Po pour postuler.

## Durée

Les projets financés sont d'une **durée maximale de 24 mois**.

Le démarrage des projets devra avoir lieu entre le 1 septembre 2025 et le 1 décembre 2025.

## Types de projets attendus et organisation de l'interdisciplinarité

Deux types de projets peuvent être soumis : projets de recherche (incluant la possibilité de cofinancement de projets déjà en cours) et revues systématiques de littérature. Les projets doivent avoir un caractère interdisciplinaire.

- **Projet de recherche** : Les projets de recherche reposent sur une démarche d'investigation empirique, quelles que soient les méthodes mobilisées. Le cofinancement d'un projet de recherche en cours est possible, et les demandes de financement pour introduire une mixité de méthodes (articulation de méthodes qualitatives et quantitatives) dans un projet initialement fondé sur une seule méthode sont encouragées. Les projets de recherche devront prendre appui sur un état de l'art interdisciplinaire sur la thématique abordée, présentant les apports de différentes disciplines sur cette thématique (la mobilisation de références bibliographiques issues de différentes disciplines dès la présentation du projet en réponse à cet appel sera valorisée à cet égard). Les équipes devront inclure des chercheur.e.s de différentes disciplines. Sans exclure les projets mobilisant un seul type de méthode, priorité sera donnée au soutien de projets de recherche articulant, dans leur démarche d'investigation empirique, plusieurs méthodes et approches disciplinaires sur un même objet. Par exemple, nous encourageons les chercheur.e.s travaillant à partir de méthodes expérimentales à intégrer un volet qualitatif à leur protocole de recherche. Les méthodes mixtes, les innovations méthodologiques et les démarches de science participative seront particulièrement valorisées. Lorsque le projet mobilise un seul type de méthode (tout en impliquant plusieurs disciplines), nous encourageons les porteur.e.s à inclure dans l'équipe du projet une ou deux personnes référentes utilisant d'autres approches méthodologiques, et qui seront sollicitées de façon ponctuelle, pour une discussion du projet initial (réflexion sur la question de recherche, enrichissement des hypothèses) et des résultats de la recherche (mise en perspective par rapport aux conclusions issues d'autres approches). Le projet pourra ainsi faire l'objet d'une mise en discussion interdisciplinaire dans le cadre d'une publication [« Débats du LIEPP »](#).
- **Revue systématique de littérature interdisciplinaire** : la réalisation de revues systématiques de la littérature scientifique sur un thème donné constitue un outil de plus en plus utilisé en évaluation des politiques publiques, notamment dans une démarche d'évaluation *ex ante*. Il peut s'agir d'une revue de littérature systématique centrée sur une question spécifique (ex. impact de tel programme d'action publique), ou une revue plus ouverte dans son questionnement, du type revue réaliste (*realist review*) ou revue exploratoire de la littérature (*scoping review*). Dans cet appel à projets, les revues de littérature réalisées devront être interdisciplinaires, c'est-à-dire rendre compte des travaux publiés sur une thématique donnée dans différentes disciplines, en mettant en perspective les regards différents et les apports de plusieurs disciplines sur un même objet. Ces revues

de littérature devront donc veiller à intégrer des bases de données et revues de différentes disciplines dans le protocole de recherche bibliographique. Les revues de littérature interdisciplinaires devront reposer sur des porteur.e.s ou équipes de recherches appartenant à au moins deux disciplines différentes. Nous encourageons les porteur.e.s à organiser une mise en discussion de la revue à ses différentes étapes par un conseil scientifique interdisciplinaire et multi-méthodes. L'implication demandée aux membres de ce conseil est légère mais essentielle pour le projet : il a vocation à se réunir deux fois, une fois au début du projet autour des premiers éléments du protocole de recherche bibliographique et des premières références identifiées, et une fois à partir d'une première version de la revue de littérature rédigée. Ce conseil inclut typiquement deux ou trois chercheur.e.s de différentes disciplines et approches méthodologiques ; il est également recommandé d'intégrer une ou deux intervenant.e.s (acteurs publics ou associatifs) du secteur concerné pour favoriser une plus grande pertinence du questionnement par rapport aux enjeux d'action publique et une meilleure appropriation de la démarche par les acteurs publics et la société civile. Pour en savoir plus, voir nos conseils pour l'organisation de [revues de littérature interdisciplinaires au LIEPP](#).

Une attention particulière sera portée aux projets ayant une dimension comparative et présentant une stratégie de diffusion à l'international (participation dans des colloques internationaux, publication d'au moins un article scientifique en anglais) ainsi qu'aux collaborations impliquant des chercheur.e.s hors de France. Afin d'encourager l'excellence académique, le LIEPP promeut les publications dans des revues répertoriées dans *Web of Science*.

Les financements apportés pourront être à géométrie variable selon les besoins, du cofinancement d'un projet déjà amorcé à des financements plus conséquents impliquant par exemple le recrutement d'un.e assistant.e de recherche sur quelques mois (voir liste des dépenses éligibles ci-dessous). Les personnes intéressées sont invitées à contacter l'équipe du LIEPP ([liepp@sciencespo.fr](mailto:liepp@sciencespo.fr)) dès que possible et en amont du dépôt de leur projet pour discuter du montage budgétaire.

### **Déroulement des projets**

Les projets retenus seront hébergés au LIEPP, et les dépenses directement administrées par le LIEPP. Les porteur.e.s des projets devront s'affilier au LIEPP pour une durée de deux ans et signer la [lettre d'engagement](#) des affilié.e.s. Cette affiliation s'ajoute à leur affiliation principale (le laboratoire principal de rattachement reste inchangé). Elle implique une mention du soutien du LIEPP dans les publications en lien avec le projet (cf *infra*).

Pour tous les projets, quelle que soit leur nature, le financement se fait en deux étapes, la poursuite du financement dans la deuxième phase étant conditionnée à la réalisation d'un rapport d'activités intermédiaire d'une dizaine de pages (présentant les activités mises en œuvre, les premiers résultats, l'organisation de la suite du projet et une mise à jour sur les publications prévues) permettant le suivi à mi-parcours.

Les équipes s'engagent à participer aux événements communs organisés par le LIEPP pour l'ensemble des projets financés dans le cadre de cet appel, notamment le séminaire annuel du LIEPP, en vue duquel un poster de présentation du projet sera demandé.

Tous les projets, quelle que soit leur nature, doivent donner lieu à au moins une publication dans [les collections du LIEPP](#) (*Working paper*, *Policy brief* ou *Débats du LIEPP*) au plus tard 6 mois après la fin contractuelle du projet, et à un projet de publication dans une revue à comité de lecture. Celle-ci pourra paraître au-delà de la date de fin du projet (date de fin de l'éligibilité des dépenses), mais devra mentionner le soutien financier du LIEPP.

A échéance du projet, un court bilan (en quelques pages) sera demandé pour faire état des activités déployées et des publications réalisées ou en cours.

Les porteur.e.s de projets sont tenu.e.s de tenir informée l'équipe du LIEPP sur les publications scientifiques liées au projet survenant après l'échéance de celui-ci, publications qui devront porter mention du soutien apporté par le LIEPP.

Pour les chercheur.e.s qui le souhaitent, Sciences Po offre aux chercheur.e.s la possibilité de déposer les données de leur recherche sur [data.sciencespo](https://data.sciencespo.fr) dans une démarche de science ouverte.

### **Types de dépenses éligibles**

Les dépenses éligibles sont : CDD ou vacations pour des assistant.e.s de recherche, prestations de services notamment pour la collecte et le traitement de données, soutien à la publication (subvention à la publication, traduction, editing), organisations de séminaires, missions (terrain, colloques). Voir ce [fichier excel](#) (à télécharger et compléter) qui permet de construire le budget du projet proposé.

Cet appel est lancé en parallèle d'un autre appel ciblé sur l'évaluation interdisciplinaire des politiques du genre. Les deux appels feront l'objet d'un jury commun, et sont dotés d'un budget commun de 330 000 € affecté à l'ensemble des deux appels (sans répartition préalable). Cette enveloppe de financement a vocation à être répartie entre des projets à géométrie variable alimentant les activités des six axes du LIEPP.

### **Modalités de candidature**

Nous recommandons aux personnes intéressées par cet appel à projets de **contacter dès à présent l'équipe du LIEPP** [[liepp@sciencespo.fr](mailto:liepp@sciencespo.fr)] **et les responsables d'axes** pour faire part de leur souhait de déposer un projet, en envoyant un court message avec pour objet [Appel à projets LIEPP]. L'équipe du LIEPP sera à leur disposition pour répondre à leurs questions et les accompagner dans le montage du projet (notamment renforcement de l'interdisciplinarité et montage budgétaire).

Les projets sont à soumettre pour le **9 juin 2025 au plus tard**, par le biais du [formulaire de candidature en ligne](#). Vous trouverez [ici](#) pour information la liste des questions qui vous seront posées via ce formulaire en ligne. Le formulaire doit impérativement être rempli en ligne. Dans ce formulaire, un nombre de signes maximum (espaces compris) est indiqué pour chaque rubrique. Merci d'en prendre connaissance à l'avance : les textes dépassant la limite de signes ne pourront pas être saisis. A la fin du formulaire, il vous sera demandé de joindre le fichier budgétaire complété. En cas de difficulté avec le formulaire en ligne, vous pouvez contacter l'équipe du LIEPP à l'adresse : [liepp@sciencespo.fr](mailto:liepp@sciencespo.fr)

Les projets peuvent être rédigés en français ou en anglais.

Aucun dossier de candidature incomplet ou hors délai ne sera considéré.

Les résultats seront communiqués mi-juillet, les projets pourront démarrer à partir de septembre 2025 (à noter qu'un recrutement en CDD prend *a minima* 3 semaines, une fois la personne identifiée).

Pour en savoir plus, merci de consulter [la FAQ](#).